
Lettre du ministre de la Guerre Bouchotte informant d'un don du citoyen Dulphé, capitaine au 6e régiment d'infanterie, et membre de la société populaire de Metz, lors de la séance du 8 brumaire an II (29 octobre 1793)

Jean Baptiste Noël Bouchotte

Citer ce document / Cite this document :

Bouchotte Jean Baptiste Noël. Lettre du ministre de la Guerre Bouchotte informant d'un don du citoyen Dulphé, capitaine au 6e régiment d'infanterie, et membre de la société populaire de Metz, lors de la séance du 8 brumaire an II (29 octobre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) p. 7;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41177_t1_0007_0000_1;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

Suit la lettre du ministre de la guerre (1).

Le ministre de la guerre, au Président de la Convention nationale.

Paris, le 7^e jour du 2^e mois, an II de la République une et indivisible, 1^{re} décade.

« Citoyen Président,

« Je vous fais passer un assignat de 30 livres que m'a adressé le citoyen Dulphé, capitaine au 6^e régiment d'infanterie, et membre de la Société populaire de Metz. Ce citoyen me mande que depuis qu'une loi bienfaisante a réprimé la cupidité des accapareurs et des marchands égoïstes il ne saurait mieux employer ce qu'il aurait de superflu qu'en en faisant hommage à la République pour les frais de la guerre.

« Il s'engage à faire le même don tous les deux mois pendant tout le temps de la guerre.

« *Le ministre de la guerre,*
« J. BOUCHOTTE. »

La Société populaire et le comité de surveillance de la ville de Château-sur-Aisne invite la Convention nationale à rester à son poste, et lui annonce que le décret qui a ordonné la taxe des objets de première nécessité, a causé le plus grand enthousiasme parmi les républicains.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

La Société populaire montagnarde d'Arques, chef-lieu de canton du district de Saint-Omer, formée le 1^{er} de brumaire, annonce que son premier vœu est que la Convention nationale reste à son poste. « Du lieu de notre séance, disent ces braves républicains, nous avons entendu le canon de la victoire de Dunkerque à Maubeuge; hier encore, il écrasait Poperingue. Malheur aux tyrans! la réquisition s'ébranle et marche à de nouveaux succès. »

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (3).

Suit un extrait de cette adresse d'après le Bulletin de la Convention (4).

La Société populaire montagnarde d'Arques, chef-lieu de canton du district de Saint-Omer, invite la Convention nationale à rester à son poste. « Du haut de la Montagne, dit-elle, commandez aux orages et aux tempêtes : dirigez la foudre sur tous les monstres qui s'arment contre la liberté et l'égalité. »

COMPTE RENDU du *Mercur universel* (5).

Législateurs, dit la Société populaire d'Agde (Arques), district de Saint-Omer, du haut de

la Montagne, commandez aux orages et aux tempêtes, dirigez la foudre nationale contre les traîtres. Pendant que nos enfants combattent aux frontières, ici nous labourons et nous surveillons. (*Applaudi.*)

A la page suivante le Mercure universel donne un autre extrait de la même adresse. Le voici (1) :

Les républicains d'Apt (Arques), district d'Arras, annoncent qu'ils sont réunis en Société de sans-culottes. La jeunesse vole aux combats; les tyrans tremblent; battus devant Maubeuge, ils viennent d'être chassés de Poperingue, et que la liberté triomphera (*sic*). Ils invitent la Convention à rester à son poste.

Les administrateurs et procureur général syndic du département de la Lozère félicitent la Convention nationale sur ses travaux, l'invitent à rester à son poste. Ils demandent que le métal à effigie royale n'ait plus cours, et soit échangé contre des assignats; ils rappellent que, par un décret du 11 septembre dernier, la Convention a ordonné que le remplacement nécessaire des administrateurs de la Lozère serait fait par les représentants du peuple : ils demandent la prompte exécution de ce décret.

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (2).

Suit la lettre des administrateurs et procureur général syndic du département de la Lozère (3).

Les administrateurs et procureur général syndic du département de la Lozère, à la Convention nationale.

« Mende, le 10 octobre 1793, l'an II de la République française une et indivisible.

« Législateurs,

« Toutes les parties de la France ont applaudi aux mémorables journées des 31 mai et 2 juin. Nous aussi, nous y avons applaudi, et notre vœu reste ignoré. Serait-ce parce que nous sommes de la Lozère? Mais la Lozère n'enfantait-elle pas des Montagnards qui siègent au milieu de vous et des administrateurs intrépides qui bénissent vos décrets? Pourraient-ils être confondus avec des malveillants qui les entourent, qui les dénigrent, les calomnient, dans l'espoir de les voir remplacés par des hommes de leur genre.

« Le premier devoir du citoyen est le culte de la loi, le second est d'accuser avec courage ceux qui cherchent à l'entraver. Législateurs, si notre civisme pouvait être suspecté ou dénoncé par des républicains, dites-leur qu'ils aillent dans la Lozère y prendre ce poste d'honneur, ou bien le partager avec des frères toujours menacés. Mais non, ce poste est périlleux. La confiance de nos concitoyens nous y a appelés, et nous voulons y mourir victimes de la rage nobiliaire et sacerdotale.

« Le 11 septembre vous avez décrété que le remplacement nécessaire des administrateurs

(1) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 738.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 184.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 184.

(4) *Bulletin de la Convention* du 8^e jour du 2^e mois de l'an II (mardi 29 octobre 1793).

(5) *Mercur universel* [9^e jour du 2^e mois de l'an II (mercredi 30 octobre 1793), p. 476, col. 1]. D'autre part, l'*Auditeur national* [n^o 403 du 9^e jour du 2^e mois de l'an II (mercredi 30 octobre 1793) p. 1] reproduit à peu près textuellement le *Mercur*.

(1) *Mercur*, etc. (p. 477, col. 2).

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 184.

(3) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 748.